



DELIBERATION N°20140112 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47)

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

VIE ASSOCIATIVE - MISE A DISPOSITION DES SALLES CONDORCET ET ARISTIDE BRIAND AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION 'LES ANCIENS COURAMIAUDS' - CONVENTION DE PARTENARIAT

MME FLECHET ANDONELLA EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'Amicale des Anciens Couramiaux organise tout au long de la saison des thés dansants.

L'association a pour but d'apporter une animation aux Saint-Chamonais, notamment aux personnes retraitées.

Elle reverse également les bénéfices générés par ses animations à des associations caritatives ou humanitaires (Aide soutien partage ; Panier Couramiaux).

Chaque année, la Ville est sollicitée par l'Amicale des Anciens Couramiaux pour l'octroi d'une gratuité sur deux à la salle Condorcet et d'une gratuité annuelle à la salle Aristide Briand.

Cela a représenté pour la saison 2013/2014 un avantage en nature pour l'association de 1 100 € pour la salle Condorcet (5 utilisations à 220 €) et 450 € pour Aristide Briand (1 utilisation).

Il convient de proposer la signature d'une convention de partenariat entre la ville et l'association pour la saison 2014/2015.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces demandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Chamond et l'association « l'Amicale des Anciens Couramiaux », relative à la mise à disposition, dans le cadre de l'organisation de thés dansants, des salles Condorcet et Aristide Briand, jusqu'au 30 juin 2015,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014